Le courrier du contribuable

N°2

DU NORD-OUEST LYONNAIS

mai 2000

Editorial

La diffusion du bulletin n°1 a été très bien accueillie : non seulement par les contribuables, avec plus d'une centaine d'adhésions et de nombreux encouragements, mais aussi par certains maires. Ceux-ci nous remercient de l'information apportée, tout en précisant qu'ils oeuvrent dans le même sens que nous, ce dont nous nous félicitons!

Il est bon de rappeler que nous ne désirons ni les critiquer, ni entraver leur action, mais au contraire, leur apporter des informations qui leur manquent. Nous cherchons aussi à faire des suggestions afin de les aider à réaliser ce qu'attendent les contribuables, c'est-à-dire un gel, voire une diminution des dépenses plutôt que la fourniture de services supplémentaires et dispendieux intéressant des minorités d'électeurs.

Un certain nombre de nouveaux adhérents nous ont offert de nous aider, ce qui nous a permis d'étoffer les équipes communales et d'envisager une analyse en profondeur des actions des communes. Il reste cependant encore des postes à pourvoir dans toutes les communes, et en particulier à Champagne, Craponne, Francheville, Limonest, Saint-Cyr et Saint-Didier. Nous venons d'inclure cette douzième commune du Nord-Ouest Lyonnais dans nos analyses.

Le thème principal de ce bulletin concerne les principaux postes de dépenses des communes, ainsi que leur situation financière (marge d'autofinancement et endettement). Comme vous le constaterez, il y a là encore des disparités très fortes entre des communes voisines, censées avoir des besoins de même niveau. Une analyse plus fine, par fonction, objet de notre bulletin n°3 permettra de mieux cerner les raisons de ces écarts!

Michel VERGNAUD

Le niveau et les grands postes de dépenses des communes

Nous avons examiné la fiscalité locale dans notre premier bulletin , c'est-à-dire combien chacun d'entre nous doit cotiser pour faire fonctionner la machine communale!

Nous allons voir aujourd'hui quel usage fait chaque municipalité de notre argent. Le tableau ci-dessous, permet de comparer le niveau de dépenses des communes de la région, classées par ordre croissant de dépenses par habitant.

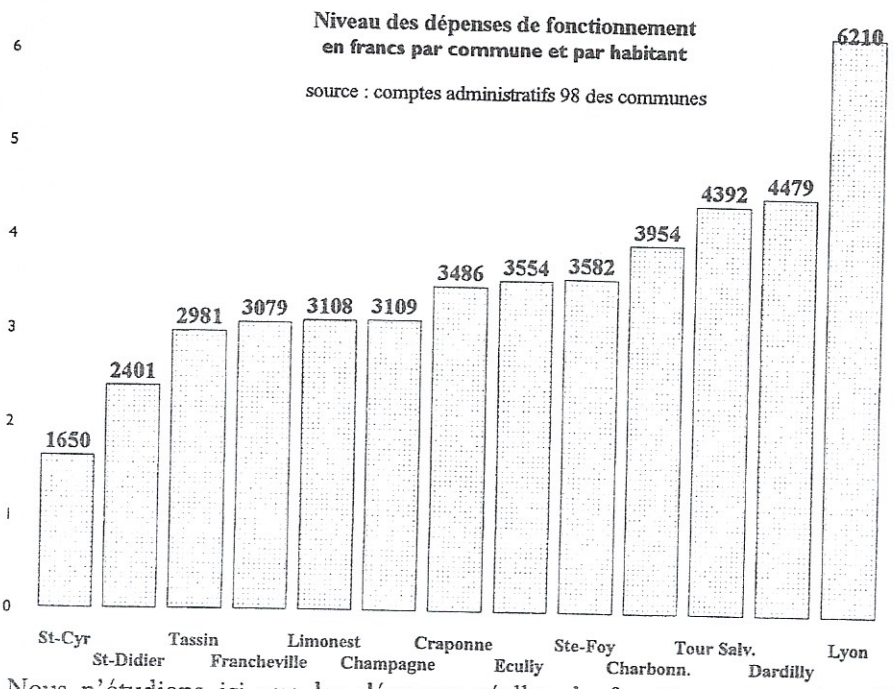

Nous n'étudions ici que les dépenses réelles de fonctionnement, les dépenses d'investissement étant variables suivant les années. Ce tableau exprime donc le **«train de vie de votre commune»**.

On s'aperçoit que celui-ci va de 1650 F à 4479 F par habitant et par an suivant les communes du Nord-Ouest Lyonnais! Ces variations s'expliquent probablement par la rigueur ou l'absence de rigueur des municipalités qui se sont succédées à la tête de la commune : votre maire a pris une certaine situation lors de son élection et sa marge de manoeuvre est souvent faible pour l'améliorer! C'est toujours un tollé général quand on supprime un service que l'on pensait acquis définitivement, que ce soit une école, une garderie, ou une subvention même quand le nombre d'enfants diminue, que le coût du service devient prohibitif, ou qu'il n'y a plus grand monde dans l'association : il faut donc bien du courage à vos élus pour décider et obtenir une économie et cela mécontente toujours quelques électeurs dont on peut avoir besoin!

Il leur est en revanche plus facile de décider de la création d'un nouveau service, cela ne mécontente a priori personne et fait vraisemblablement gagner quelques électeurs à votre cause! Cela explique en partie (les décisions de l'état complétant cette raison) que le niveau de ces dépenses augmente sans cesse et bien plus vite que l'inflation.

Dans notre région, Lyon, capitale régionale mise à part, le champion de la dépense ne se trouve pas parmi les communes qui récoltent la manne du casino, **La Tour de Salvagny** et **Charbonnières**, mais est **Dardilly**.

Nous examinerons dans les pages suivantes, les principaux postes de dépenses qui expliquent cette situation.

Quelques nouvelles de CONTRIBUABLES ASSOCIES

- Campagne de presse pour mobiliser les contribuables contre les lobbies de fonctionnaires et obliger les politiciens à réformer l'état et diminuer les dépenses publiques

- Sondage BVA selon lequel les Français ne font pas plus confiance à Jacques CHIRAC qu'à Lionel JOSPIN pour baisser les impôts, réduire la dette de l'état, réduire le nombre de fonctionnaires et réformer leur statut.

- Soutien de la proposition de loi du député Jean-Claude MIGNON pour que les fonctionnaires élus députés, sénateurs, à la présidence d'un conseil régional ou maire d'une ville de plus de 100 000 habitants soient de droit placés en disponibilité pendant la durée de leur mandat, et qu'au terme de leur premier mandat, ils doivent solliciter la réintégration dans leur emploi, sinon ils soient automatiquement rayés des cadres de l'administration.

- Dépose d'une plainte auprès de la Cour de Justice de la République suite aux «négligences» dénoncées par la Cour des comptes dans son rapport sur la Direction Générale des Impôts.

- 72% de la croissance 99 du P.I.B. confisquée par l'état : cela correspond à l'augmentation d'impôts payée par les contribuables pour faire face aux dérives des dépenses des différentes administrations.

Contribuables Associés : 42, rue des Jeûneurs - 75002 Paris - abonnement 1 an, 4 numéros : 30 F

Le premier poste de dépenses : le personnel?

C'est le poste le plus onéreux pour la plupart des communes : il va de 24% (**Charbonnières**) à 53% des dépenses de fonctionnement (**Sainte Foy**) et de 636 F par habitant (**Saint Cyr**) à 3080 F (**Lyon**).

Importance relative des frais de personnel
en francs par habitant et par commune pour 1998
source : Comptes Administratifs 1998

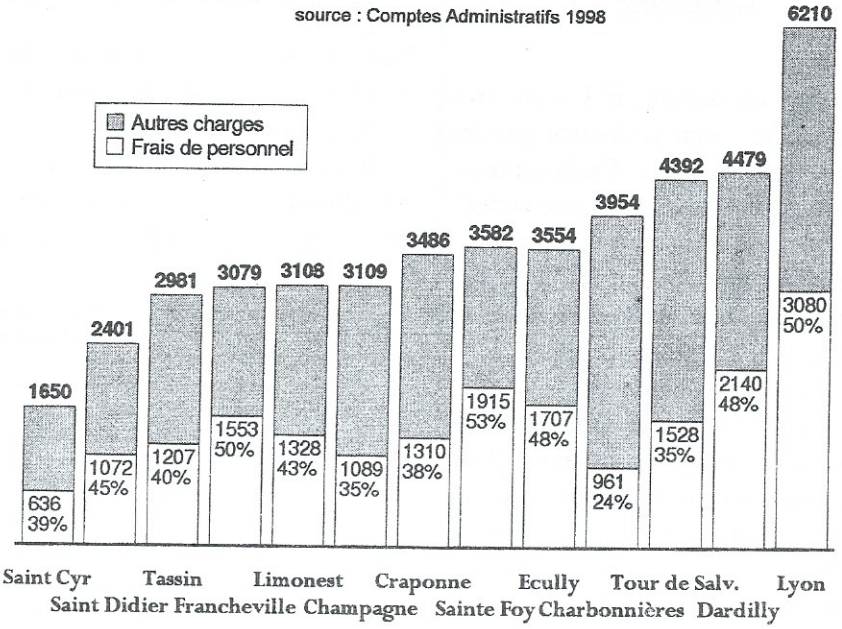

Tous les fonctionnaires territoriaux étant soumis au même régime salarial en fonction des grades administratifs fixés par l'état (augmentation systématique de salaire en fonction de l'ancienneté dans le grade), cela signifie que certaines municipalités fonctionnent avec des coûts inflationnistes, ne pouvant réduire leur effectif qu'en fonction de départs en retraite ou de mutations (ou de fin de contrat pour les non-titulaires).
D'autres municipalités ont adopté probablement une organisation de travail plus souple, leur permettant de fonctionner avec moins de salariés, en sous-traitant certains services. Il reste à vérifier si les habitants de la commune sont satisfaits de la solution.
Ce qui est certain, c'est que des frais de personnel qui approchent ou dépassent 50% des dépenses de fonctionnement laissent une très faible marge de manoeuvre pour maîtriser le budget de la commune et annoncent des augmentations d'impôts supérieures à l'inflation pour les prochaines années!
Si vous habitez **Sainte Foy**, **Lyon**, **Francheville**, **Dardilly** ou **Ecully**, des efforts doivent être faits dans ce sens. Ils ont déjà été entrepris à **Ecully**, où les dépenses de personnel n'ont augmenté que de 1% depuis 94, mais elles ont augmenté respectivement de 17%, 35% et 21% à **Sainte-Foy**, **Lyon** et **Francheville**!

Les charges à caractère général des communes

Elles correspondent aux achats de matériel et équipement, locations, entretien, assurances, publications, téléphone, transports, frais de mission. Elles sont en partie liées aux investissements passés et aux structures mises en place, qu'il faut désormais entretenir.
L'éventail des coûts est très large et il y aura lieu de vérifier si la satisfaction des habitants va de pair avec le coût supporté! Certaines communes, telles **Saint-Cyr**, **Limonest**, **Ecully**, **Sainte-Foy**, **Saint-Didier** et **Tassin** semblent avoir su les limiter!

en francs par habitant et par comune
Source : comptes administratifs 98

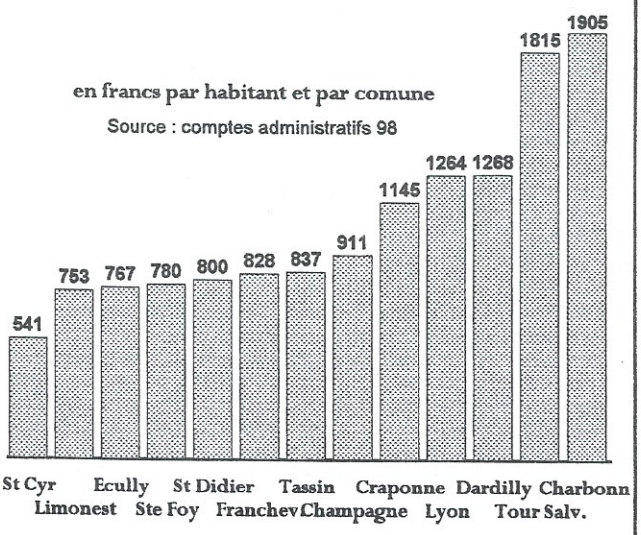

Les autres charges de gestion courante

Ces charges englobent essentiellement l'aide sociale au Département (qui disparait cette année), les subventions aux associations, les subventions aux CCAS (Centres Communaux d'Action Sociale) et les indemnités et frais des maires et conseillers.

Nous avons représenté ci-contre, pour chaque commune, l'ensemble de ces frais et fait figurer le montant des subventions aux associations en bas de chaque colonne.

Les communes étant classées en fonction du montant global des charges payées, on se rend compte que l'ordre des communes est sensiblement différent de celui des graphiques précédents, ce qui correspond à une politique différente suivant les municipalités!

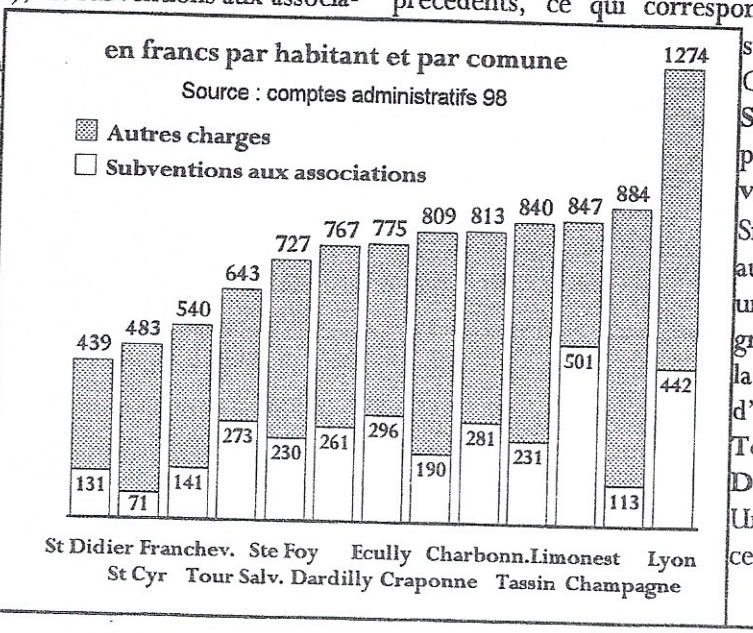

On retrouve **Saint-Didier** et **Saint-Cyr** toujours bien placés, mais aussi **Francheville** et **la Tour de Salvagny**.

Si on considère les subventions aux associations, on constate une disparité encore plus grande, **Limonest** étant de loin la plus généreuse, suivie d'**Ecully**, **Charbonnières**, **la Tour de Salvagny** et **Dardilly**.

Une étude plus approfondie de ces subventions s'impose!

Quelle capacité a votre commune à investir?

Pour votre budget personnel, quand vos dépenses courantes, auxquelles vous ajoutez les remboursements d'emprunts dépassent ce que vous gagnez, vous dîtes que vous ne pouvez pas boucler vos fins de mois, ou que vous êtes en découvert à la banque. Pour les communes, les Chambres Régionales des Comptes comparent la somme des dépenses de fonctionnement et des amortissements des emprunts aux recettes de fonctionnement. C'est ce que nous avons fait dans le tableau ci-contre.

Certaines communes, **la Tour de Salvagny**, **Charbonnières**, **Limonest**, ont des recettes très importantes et peuvent investir sans trop compter! Elles ont un surplus par habitant supérieur au budget de fonctionnement de **Saint-Cyr**, qui obtient la palme des villes ayant de faibles ressources!

D'autres communes ont des recettes moindres et doivent faire plus attention! Certaines ont beaucoup de difficultés à joindre les deux bouts, telle **Francheville**, qui est obligée d'emprunter en totalité pour s'équiper.

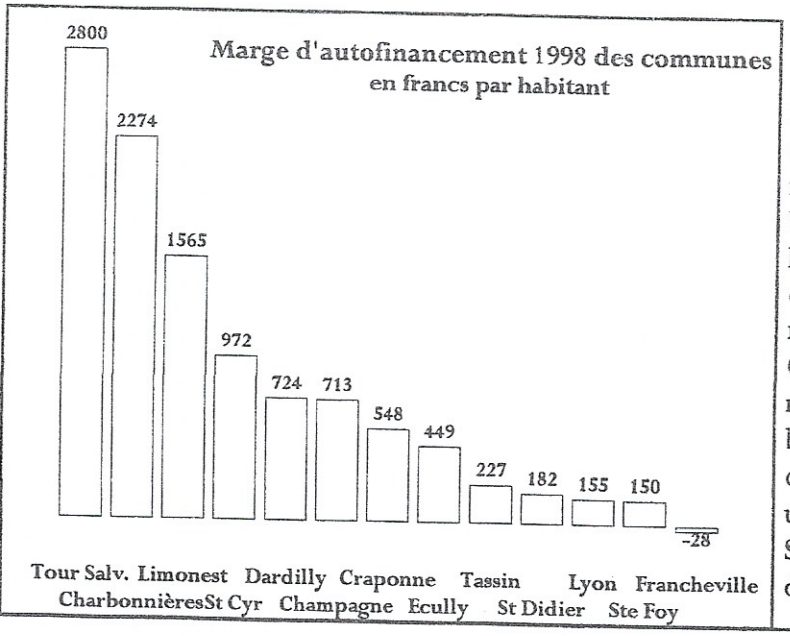

Les marges de manoeuvre des municipalités sont très disparates et conditionnent naturellement le niveau d'équipement de la commune. Si on se reporte au bulletin n°1, on constatera heureusement que ce sont les communes de **Charbonnières**, **Limonest**, mais aussi **Champagne**, qui font le moins participer les contribuables, ce qui se comprend... et qu'il reste une marge à **la Tour de Salvagny** pour les diminuer!

Pourquoi et comment aider C.A.N.O.L.?

Cette association est toute récente. Elle ne bénéficie naturellement d'aucune subvention! Elle ne réunit que des bénévoles, qui consacrent beaucoup de leurs loisirs à la faire vivre, à rechercher, analyser, contrôler, publier et diffuser ces informations!
Son but est de vous informer des anomalies répandues dans l'administration des collectivités territoriales faites avec votre argent et de faire ainsi pression sur nos élus afin qu'ils gèrent, non en démagogue, mais en père de famille!
Si vous souhaitez qu'elle continue son oeuvre, elle a besoin de votre aide sous 2 formes :

- financièrement pour lui permettre de survivre
- en temps alloué pour réunir, analyser, rédiger et diffuser toutes les informations

Merci de nous y aider en nous renvoyant le coupon-réponse situé au verso.

De combien votre commune est-elle endettée?

Les communes peuvent financer leurs investissements avec leurs recettes propres (c'est la marge d'autofinancement que nous avons étudiée page 3), avec des subventions venant des autres collectivités territoriales ou de l'état, et avec des emprunts. Comme pour les particuliers, ces emprunts se remboursent chaque année en payant une partie d'amortissement du capital et des intérêts. Le total des capitaux restant dûs en fin d'année s'appelle la dette de la commune.

Cette dette évolue donc chaque année et nous avons représenté dans le graphique ci-dessous son montant respectif à fin 94 et fin 98.

Evolution de l'endettement des communes de 1994 à 1998 en francs par habitant

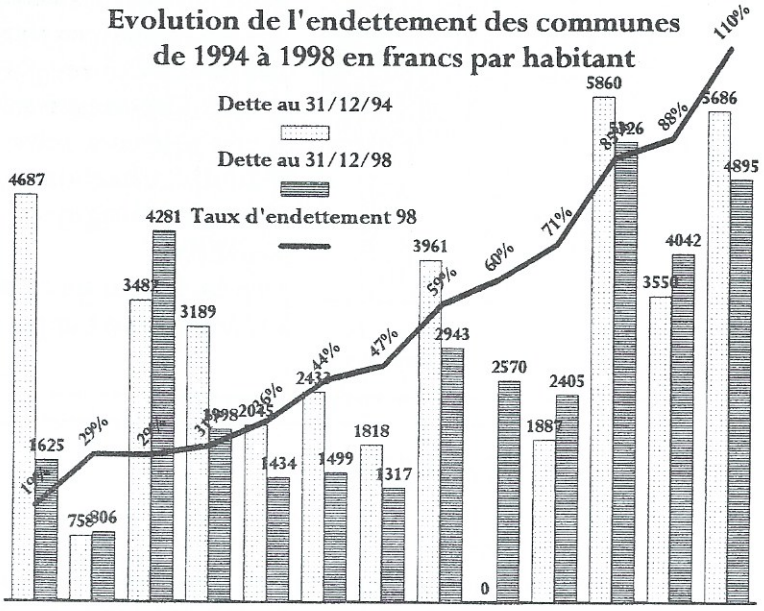

Nous voyons que la dette la plus importante est celle de **Dardilly**, où le montant par habitant est de 5326 F en 1998, soit plus de 20 000 F pour une famille de 4 personnes. Ce qui est rassurant, c'est que, en raison de la baisse des taux d'intérêts et des renégociations d'emprunts qui en ont résulté, cette dette a globalement baissé de 94 à 98. Elle a cependant augmenté à **Lyon** et **Francheville** de plus de 20% et à **Craponne** de 14%! Le chiffre 94 n'a pu être obtenu de la Mairie de Sainte-Foy!

Un ratio habituellement utilisé dans l'administration pour juger de l'importance de cet endettement est la comparaison du montant de la dette au montant des recettes de fonctionnement de la même année. Plus ce ratio est important, plus la commune a de problèmes financiers. C'est le cas **d'Ecully** où il est de 110%. Il faut dire qu'il était de 145% en 1994 et que le seul paiement des intérêts représente 8% des dépenses de fonctionnement. Dans les autres communes il varie de 4 à 5% et est de 6% à Dardilly.

Dans le graphique, nous avons ordonné les communes en fonction de ce ratio et nous constatons que, mis à part **la Tour de Salvagny** et **Charbonnières**, qui bénéficient de recettes très importantes, la commune la mieux gérée de ce point de vue est **Saint-Cyr**, avec un endettement de seulement 29% pour le budget de fonctionnement, le plus faible par habitant, et que les communes de **Champagne**, **Tassin** et **Saint-Didier** doivent également être bien considérées.

Rectificatif sur l'augmentation des impôts de 1994 à 1999

Dans le précédent bulletin, nous avions intitulé un article page 4 «**De combien votre municipalité a-t-elle augmenté ses impôts en 5 ans?**». Certaines municipalités ont protesté en précisant qu'elles n'avaient pas augmenté leurs taux sur la période, donc que nos calculs étaient faux!

Elles avaient raison, dans la mesure où elles ne se sentaient pas concernées, ni par l'augmentation générale des bases -décidée par l'état-, **ni par l'augmentation des syndicats et districts assimilés** (services qu'elles sous-traitent à des organismes inter-communaux différents du Grand Lyon et dont elles devraient surveiller l'évolution des coûts!).

Cependant les chiffres mentionnés étaient corrects et reflétaient bien l'augmentation de l'impôt payé!

Quel que soit le décideur, c'est toujours le contribuable qui paie.. et c'est ce que nous voulions faire comprendre!

Thèmes traités dans les prochains bulletins

Le prochain numéro, qui sortira sans doute en octobre, traitera essentiellement de **l'analyse des dépenses des communes par fonction** (services généraux, social, culture, urbanisme, enseignement,...), **des effectifs**, et de l'importance du poste **des subventions.**

Viendront, dans les bulletins suivants, l'étude des **dépenses d'investissement** ...

Aidez-nous!

BULLETIN D'ADHESION

à retourner à C.A.N.O.L. - B.P. 19 - 69131 ECULLY Cedex - Tél : 04.78.34.44.87

2A

NOM Prénom : ..... N° téléphone : .....

Adresse : .....

souhaite adhérer à C.A.N.O.L. (Contribuables Actifs du Nord-Ouest Lyonnais) et joins un chèque de : ..... F (adhésion de base : 80 F - membre bienfaiteur : 250 F ou plus)

☐ Je pense pouvoir consacrer un peu de mon temps pour aider C.A.N.O.L. dans son action et vous demande de me contacter pour examiner en quoi je peux être utile.